



## Compte rendu de l'audio-conférence COVID du 9 décembre 2021 avec la Direction locale

Cette réunion visait à décliner les mesures de la Direction Générale sur le plan local avec un rappel des règles pour éviter la propagation du COVID :

- port du masque,
- lavage des mains, nettoyage et aération régulière des locaux,
- usage de gel hydro alcoolique,
- respect de la distanciation.

Le recours au présentiel est limité autant que possible.

### **Le recours au télétravail peut aller jusqu'à 3 jours.**

Cependant, pour les collègues n'étant pas encore dans le schéma télétravail. Ils devront avoir une entrevue préalable avec le chef de service puis déposer la demande dans Sirhius et pourront demander 3 jours.

Le télétravail se fera sur la base du volontariat.

La direction a donné l'ordre à la DISI de déployer tout le matériel informatique en stock. Information que nous avons réfuté puisque certains chefs de services écrivent que « *les agents non équipés pour le télétravail ne pourront l'être qu'à compter de 2022* ».

Nous avons posé la question du télétravail pour certains services qui doivent sortir des documents des bureaux.

La Direction a répondu qu'elle allait se tourner vers la Direction Générale. Mais que nous n'étions pas dans le cas d'un télétravail exceptionnel.

Dans ce cas, pourquoi alors parler de jauge, d'un report des moments de convivialités alors qu'on refuserait du télétravail à des collègues sous prétexte qu'il n'est pas possible de sortir des documents et qu'il n'y a pas de matériel informatique à disposition avant 2022.

Les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) prévues restent valident :

les personnes vulnérables ne pouvant télétravailler seront placées en ASA, de même des ASA gardes d'enfants (- de 16 ans) seront accordées en cas de classes fermées. Enfin, les ASA

vaccination pour soi ou ses enfants sont toujours d'actualité y compris en cas difficultés survenant après le vaccin.

Le taux de télétravail dans le département est de 39 %. Ce taux est un taux hebdomadaire (Au moins un jour de télétravail par semaine). Le taux de télétravail journalier ne nous est plus communiqué. Rappelons-nous qu'au plus fort de la crise, il dépassait à peine 20 %... Nous avons une nouvelle fois demandé que ce taux nous soit transmis.

La Direction locale, à notre demande, a indiqué que la situation s'était nettement amélioré par rapport la semaine dernière (aucun cas COVID de la semaine du 6 au 10 décembre).

En fin de réunion, nous sommes intervenus sur les travaux récents de l'entrée cours Clémenceau notamment pour les personnes à mobilité réduite. D'autant que des travaux sont prévus aussi sur le quai Jean Moulin.

Les collègues pourront-ils venir travailler sans avoir à mettre de bottes ?

La Direction nous affirme que non. A voir.